

Règlement Particulier de l'épreuve COUPE DES HAUTS DE FRANCE SENIORS MESSIEURS 2023/2024

1. Conditions de participation

1) Les clubs : tout club de la ligue des Hauts de France possédant une association sportive.

2) Les équipiers : les équipes sont formées de 9 joueurs* (qui peuvent être différents à chaque rencontre). Tous doivent être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent, dans le cas d'un transfert de licence celui-ci doit intervenir avant le 23 septembre 2023 pour les matchs aller et les 3 premiers matchs retour et avant le 21 février 2024 pour la suite des matchs . Ils doivent être âgés de 50 ans révolus le jour de la rencontre et avoir fourni un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf 5 jours francs avant le début de l'épreuve.

Index : Les index pris en compte seront ceux figurant dans R.M.S le 1er octobre pour les matchs aller et les 3 premiers matchs retour et le 15 février pour la suite des matchs.

Le total des index des 9 joueurs ne pourra pas être inférieur à 99. Dans ce calcul les index individuels supérieurs à 18,4 seront pris en compte pour une valeur de 18,4, la somme des index des joueurs des doubles sera plafonnée à 26 pour le 1er foursome (index 16 + index 18=> 26, index 12+ index 13 => 25) et 30 pour le 2nd (index 16 + index 18=> 30, index 12+ index 13 => 25).

* Une équipe pourra amener 2 remplaçants, ceux ci seront autorisés à jouer hors compétition.

**Joueur dont l'index a été relevé par la Fédération à la demande du club : le club devra s'engager à ne pas demander des remontées d'index non justifiées et en cas de remontée devra fournir l'historique du joueur.

2. Forme de jeu

1) 1^{ère} phase : 4 poules seront constituées. l'affectation des équipes aux poules sera établie en fonction de la proximité géographique.

Au sein des poules, les matchs entre équipes se joueront avec une rencontre aller et une rencontre retour.

Chaque rencontre se jouera en 7 matchs : 5 simples et 2 foursomes*.

L'ordre des simples sera celui des index arrondis, et à égalité d'index suivant le choix des capitaines**.

L'ordre des doubles sera celui de la somme arrondie des index**; les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ des foursomes (choix des trous pairs et impairs).

Il n'y aura pas de match partagé, mais play-off

Un simple gagné donnera 1 point

Un double gagné donnera 1 point.

L'équipe victorieuse sera celle ayant totalisé au moins 4 points.

Equipiers absents : si un joueur est absent, les autres joueurs des simples remontent dans l'ordre des matchs.

Equipe absente ou disqualifiée : si une équipe ne se présente pas le jour de la rencontre ou est disqualifiée, l'équipe adverse marque 7 points, mais si une

équipe ayant gagné une rencontre par forfait, ou ayant été disqualifiée, se retrouve à égalité de rencontres gagnées pour jouer la finale ou la petite finale ses points de victoire de match dans la victoire par forfait seront recalculés : on lui attribuera la moyenne des points des autres équipes dans les rencontres gagnées sur l'équipe forfait.

Equipe incomplète : les matchs gagnés par forfait le seront avec un nombre de « ups » égal à la moyenne des « ups » des matchs joués et gagnés par l'équipe complète.

Equipe dont le total des index est inférieur au minimum requis (le plus souvent du fait d'une erreur de calcul sur les doubles) : si l'index du joueur du dernier simple ramené à 18,4 permet d'avoir un total de 99 seul ce dernier match est perdu, sinon en plus de ce match perdu on applique la même règle au match précédent, et ainsi de suite.

Le report des rencontres ne sera possible qu'en cas d'intempéries avérées ou terrain impraticable. Ces rencontres devront être jouées dans la semaine qui suit le report, éventuellement un autre jour de la semaine .

La ligue ou son représentant devra être averti des reports des rencontres .

*le résultat d'un double joué suivant une autre formule sera annulé.

****il s'agit de l'index réel des joueurs et non de l'index pris en compte dans les totaux (joueur à 25,7 -> 25,7 sur la feuille de composition d'équipe et sur la feuille de match, 18,4 sera pris en compte automatiquement dans les calculs).**

2) Finales : Les équipes seront classées suivant le nombre de rencontres gagnées, puis en cas d'égalité sur le nombre total de matchs gagnés, enfin sur le nombre total de 'up' des matchs (une rencontre gagnée par forfait ne rapportera aucun 'up').

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule disputeront une demi-finale en 2 matchs, aller et retour.

Les 2 vainqueurs seront qualifiés pour la finale, les 2 autres pour la petite finale.

Le règlement de la phase qualificative s'appliquera à la finale et à la petite finale.

Notes : les matchs se joueront en semaine, le mercredi et le jeudi, du 12 octobre 2023 au 16 novembre pour les matchs « aller »* et du mercredi 27 février 2024 au jeudi 28 mars 2024 pour les matchs « retour »*, l'heure du premier départ étant fixée 12 10 heures.

Les demi-finales se joueront les 4 et 11 avril 2024*

* dates prévisionnelles, risquent de changer

Les marques de départ seront les "marques jaunes"

N.B Certains clubs recevront le Mercredi pour cause de fermeture le Jeudi Voiturettes et assimilés : Sauf interdiction par le club, les joueurs détenteurs d'une cartil e d'invalidité sont autorisés à jouer en voiturette. Dans un souci d'équité leur(s) adversaire(s) et leur partenaire en double pourront également jouer en voiturette.

L'utilisation du télémètre reste autorisée , ainsi que la montre G.P.S
Rappel de la règle 4.1a : l'utilisation d'un driver non conforme entraîne la disqualification du joueur.

Pour tous les autres points non traités ci-dessus, se reporter au règlement général spécifique sur les épreuves fédérales par équipes du Vade-mecum

Comité de l'épreuve :

Le comité pour la saison 2023/2024 est composé de :

Bernard Griselin, Président de la commission sportive d'Apremont

Bernard Imbert, responsable de l'épreuve

Olivier Conques

3. Inscriptions

Droit d'inscription

110 Euros par équipe

Date limite d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir au secrétariat de la ligue le 22 septembre au plus tard, accompagnées du chèque correspondant.

Les tableaux des rencontres figureront sur le site après la date limite des inscriptions

4. A propos des repas :

ils ne sont pas obligatoires, mais pour la convivialité de ces rencontres et la correction envers les clubs qui ne perçoivent pas de green-fees, y compris pour les remplaçants, il ne saurait y avoir plus de 3 absents aux déjeuners.